

Demande de renseignements (DR)

1. Objet

La Marine royale du Canada (MRC) opère présentement douze (12) frégates de la classe Halifax et entend les exploiter jusqu'à la fin de leur durée de vie approximativement estimée jusqu'à la période de 2032/36. L'intention est d'établir des contrats de périodes de travail à long terme afin de fournir un service de support d'entretien à la classe Halifax modernisé afin de maintenir une capacité opérationnelle à long terme et une transition harmonieuse du contrat multi navires, tout en alignant les services de support avec le soutien en service (SES) naval.

Au fur et à mesure que le projet évoluera vers un processus officiel de demande de propositions (DP), la présente DR constituera un point unique permanent pour les communications officielles avec l'industrie. L'équipe de projet aura recours au présent processus de DR à différentes fins, entre autres pour :

- a) collaborer avec l'industrie en ce qui concerne l'énoncé du travail à exécuter, les spécifications relatives aux exigences de rendement, la stratégie d'approvisionnement, les retombées industrielles et technologiques, la stratégie relative à la proposition de valeur, l'élaboration d'une entente relationnelle, la base de paiement et l'évaluation des soumissions;
- b) veiller à ce que tous les participants intéressés reçoivent la même information;
- c) présenter l'ébauche du processus de pré-qualification et solliciter des commentaires;
- d) présenter l'ébauche des documents de la DP aux soumissionnaires pré-qualifiés et solliciter leurs commentaires.

Cette première DR vise à :

- a) demander les commentaires de l'industrie sur l'ébauche de l'énoncé des objectifs, l'ébauche du concept de soutien, l'ébauche de l'énoncé du travail à exécuter et des spécifications relatives aux exigences de rendement. Veuillez noter que les annexes et les pièces jointes en référence dans les documents d'ébauche ne seront pas publiés avec cette DR initiale;
- b) demander les commentaires de l'industrie sur l'ébauche de l'approche relative aux retombées industrielles et technologiques (RIT) et à la proposition de valeur (PV);
- c) demander à l'industrie de répondre aux questions qui figurent à l'annexe 4 en utilisant le modèle Excel fourni à la section 7.

Le Canada pourra se fonder sur les renseignements obtenus de l'industrie pour prendre les décisions concernant notamment la détermination des exigences définitives et de la stratégie d'approvisionnement.

2. Nature de la présente DR

La présente DR ne constitue pas un appel d'offres ni une DP. Elle ne donnera pas lieu à la conclusion d'un accord ou d'un contrat. Elle ne constitue nullement un engagement de la part du gouvernement du Canada et n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. Elle ne doit pas être considérée non plus comme un engagement à publier une demande de soumissions subséquente ou à attribuer un contrat pour les travaux décrits dans les documents ci-inclus.

Même si les renseignements recueillis sont considérés comme étant de nature commerciale (si étant le cas, ils seront traités correctement par le Canada), le Canada pourra utiliser l'information à des fins budgétaires et aux fins de rédaction des ébauches de l'énoncé des objectifs, de l'énoncé du travail à

exécuter, des spécifications relatives aux exigences de rendement et de l'approche relative aux RIT et à la PV. Le Canada pourra modifier tous les documents à sa seule discrétion.

Les répondants sont invités à indiquer, dans les renseignements qu'ils communiqueront au Canada, tout renseignement qu'ils considèrent comme exclusif, personnel ou appartenant à un tiers. Il est à noter que le Canada pourrait se voir obligé, en application de la loi (p. ex. en réponse à une demande formulée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*), à divulguer des renseignements exclusifs ou des renseignements commerciaux de nature délicate concernant un répondant (pour de plus amples renseignements : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

On demande aux répondants de préciser si leur réponse, ou une partie de celle-ci, est assujettie au *Règlement sur les marchandises contrôlées*.

La participation à la DR est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. La présente DR ne servira pas à établir une liste de fournisseurs éventuels pour des travaux à venir. De plus, la participation à la présente DR n'est ni une condition ni un préalable pour participer à toute demande de soumissions subséquente.

Le Canada ne remboursera pas les frais engagés par les répondants pour la participation à la présente DR.

3. Renseignements sur le contexte

Le programme de MODERNISATION de la classe *Halifax (MCH)* du ministère de la Défense nationale (MDN) fait partis du projet global de modernisation de la classe *Halifax* du MDN, dont l'objectif est d'assurer l'opération continu de la classe *Halifax* pour le restant de sa durée de vie ainsi que sa pertinence au sein de l'environnement opérationnelle prévu. Dans le cadre du programme de modernisation de la classe *Halifax*, deux (2) contrats de radoubs multi navires ont été émis ce qui a fournis les véhicules pour la mise en œuvre d'un vaste éventail de travaux de changements techniques, d'installation d'équipement, de travaux de carénage et d'activités d'entretien correctif requis sous le projet de prolongation de la vie de l'équipement des frégates. Les contrats multi-navires ont fournis la flexibilité d'adresser une myriade de problèmes que l'on retrouve présentement sur les frégates de la classe *Halifax*. La Marine royale du Canada (MRC) opère présentement douze (12) frégates de la classe *Halifax* et entend les exploiter jusqu'à la fin de leur durée de vie approximativement estimée jusqu'à la période de 2032/36, cependant les contrats multi-navires actuelles expireront en 2018.

4. Besoin

4.1 Le ministère de la Défense Nationale a l'exigence d'établir deux (2) contrats à long terme, basé sur la performance, avec une période contractuelle initiale de quatre (4) ans avec options de prolonger les contrats jusqu'à une période totale de dix (10) ans (2018 à 2028). Les options peuvent être d'une année ou des extensions de multiples années et seront basé sur l'évaluation de la performance de l'entrepreneur. L'intention de ses contrats de période de travail à long terme est de fournir des services de support d'entretien pour la classe *Halifax* modernisé afin de maintenir une capacité opérationnelle à long terme et une transition harmonieuse du présent contrat multi-navires, tout en supportant l'initiative de soutien à long terme les services de soutien en service (SES) Naval.

4.2 Il est attendus que la mise en place de contrats de travail à long terme facilitera la planification à long terme de tous les intervenants, favorisera l'établissement de relations tout en permettant l'évolution des services contracté au fil de la durée de vie en service de la classe *Halifax*. Ceci offrira également un support d'entretien efficace et efficient au niveau du navire tout en minimisant les coûts de soutien d'ensemble et en respectant les exigences de disponibilité opérationnelle de la Marine royale du Canada

(MRC), ainsi que pour obtenir une démonstration de valeur optimale basé sur la performance et de l'amélioration continue.

4.3 Afin de supporter efficacement les navires sur les deux côtes, il y aura 2 contrats distincts de période de travail – est et ouest (individuellement le CPT-E et le CPT-O) pour la mise en œuvre de l'entretien des navires/de travaux de soutien et la mise en œuvre des modifications techniques (MT) et des services d'entretiens techniques et de matériels. Les navires et leurs périodes de travaux associés, peuvent être repositionnés entre les deux côtes afin de rencontrer les exigences opérationnelles. Les périodes de travaux sont définies comme étant une des options suivantes : période en cale sèche (PCS); période courte (PC) ou période de modifications techniques (PMT).

4.4 Le concept d'entretien de la classe *Halifax* continuera de diviser les services d'entretien en trois niveaux : le premier (1^{er}) et deuxième (2^{ème}) niveau de support seront la responsabilité principale du personnel du navire (PN) de la Marine royale canadienne et des IMF, puis le troisième (3^{ème}) niveau de support sera principalement assuré par l'entrepreneur du CPT et certains par l'IMF. Cependant, l'entrepreneur du CPT doit posséder les compétences et la capacité d'augmenter, lorsque requis, les niveaux de support un et deux de la MRC, et inversement, l'IMF et le PN peuvent aider l'entrepreneur du CPT à réaliser l'entretien de troisième niveau.

5. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

Voici, à titre d'information, une liste de lois, d'accords commerciaux et de politiques gouvernementales qui pourraient avoir une incidence sur une éventuelle demande de soumissions subséquente :

- a) Le présent marché peut ne pas être assujéti aux accords commerciaux puisque l'exception au titre de la sécurité nationale a été invoquée;
- b) ententes sur les revendications territoriales globales (s'il y a lieu) :
Les dispositions des ententes sur les revendications territoriales globales ne s'appliquent pas à ce marché, à moins que le travail soit effectué dans une zone de revendication ou que des biens y soient livrés;
- c) retombées industrielles et technologiques (RIT) et proposition de valeur :
La Politique des RIT s'applique à ce marché. Elle est administrée par Innovation, Sciences et Développement économique Canada, en collaboration avec des organismes de développement régional. Pour de plus amples renseignements sur la Politique des RIT du Canada, consultez le site à l'adresse <http://www.ic.gc.ca/eic/site/086.nsf/fra/accueil>;
- d) Programme des marchandises contrôlées :
Ce marché est assujéti au Programme des marchandises contrôlées. Pour de plus amples renseignements sur ce programme, consultez le site à l'adresse <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/dmc-cgd/index-fra.html>;
- e) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (s'il y a lieu) :
Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi s'applique à ce marché. Pour de plus amples renseignements sur ce programme, consultez le site à l'adresse <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/annexe/5/1>;
- f) Surveillant de l'équité :
Le recours à un surveillant de l'équité sera le mécanisme de surveillance officiel qui permettra de faire attester de manière indépendante que le processus de sélection du fournisseur du soutien en service a été mené avec équité.

6. Échéancier estimatif du projet

- | | |
|---|---------------|
| • Demande de renseignements (DR) : | Nov. 2016 |
| • Séance de consultation avec l'industrie : | Fév. 2017 |
| • Préqualification : | Jan-fév 2017 |
| • Publication de la DP : | Mars-mai 2017 |
| • Évaluations des propositions | Oct 2017 |
| • Attribution du contrat : | Mars. 2018 |

7. Remarques importantes à l'intention des répondants

Les entreprises intéressées peuvent envoyer par courriel leurs réponses et leurs questions à l'autorité contractante de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), identifiée ci-dessous.

Nom : [Sharon Saslove](#)

Titre : [Gestionnaire](#)

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Services maritimes et petits navires

Adresse : 455, boul. de la Carrière

Numéro de téléphone : [819-939-3233](tel:819-939-3233)

Courriel : sharon.saslove@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Une personne-ressource représentant le répondant devrait être identifiée dans la réponse.

Toute modification apportée à la présente DR sera annoncée sur le site Achatsetventes.gc.ca. Le Canada demande aux répondants de consulter régulièrement le site Achatsetventes.gc.ca pour vérifier si des modifications ont été apportées.

Les demandes de renseignements et les autres communications relatives à la présente DR doivent être adressées exclusivement à l'autorité contractante de TPSGC. Toutes les demandes doivent être soumises à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la DR. Les demandes de renseignements reçues après cette date pourraient demeurer sans réponse.

Comme la présente n'est pas une demande de soumissions, le Canada se réserve le droit de répondre aux demandes de renseignements pertinentes au besoin.

Veuillez indiquer le numéro du paragraphe de l'énoncé des objectifs (EDO), de l'énoncé du travail à exécuter (ETE) et des spécifications relatives aux exigences de rendement (SRER) qui est visé par le commentaire que vous formulez ou la question que vous posez, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. S'il vous plaît fournir vos commentaires en utilisant un fichier Excel tel qu'élaborer ci-dessous et retourner le fichier Excel à l'autorité contractante de TPSGC.

| Commentaire | Compagnie/Section | Auteur du commentaire | Nom du Document | Question de la DR | No. du paragraphe |
|-------------|-------------------|-----------------------|-----------------|-------------------|-------------------|
| | | | ETE | 1a | ex. ETE-104 |
| | | | EDO | 1b | ex. EDO-8 |
| | | | SRER | 1c | ex. SRER-27 |
| | | | DR | 2a | |
| | | | RIT/PV | 2b | |
| | | | | 3a | |
| | | | | 3b | |
| | | | | 4a | |
| | | | | 5a | |
| | | | | 5b | |
| | | | | 5c | |
| | | | | 6 | |
| | | | | 7 | |
| | | | | RIT/PV | |

8. Langue des réponses

La correspondance, les questions et les réponses peuvent être formulées dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

9. Équipe d'examen

Une équipe d'examen composée de représentants du ministère de la Défense nationale, Innovation, Sciences et Développement économique Canada et de TPSGC examinera les réponses. Le Canada se réserve le droit d'embaucher des experts-conseils indépendants ou de faire appel à des ressources du gouvernement, s'il le juge nécessaire, pour l'examen des réponses. Toutes les réponses ne seront pas nécessairement soumises à l'examen de tous les membres de l'équipe d'examen.

10. Date de clôture de la DR

10.1 La DR restera active jusqu'à la finalisation et l'identification des soumissionnaires pré-qualifiés estimé au 28 février 2017.

10.2 Veuillez soumettre par écrit vos réponses à la Demande de Renseignements (DR) via questions aux soumissionnaires au plus tard le 20 janvier 2017, aux fins d'examen.

Les réponses à la présente DR doivent être soumises à l'autorité contractante de TPSGC qui est identifiée ci-dessus.

11. Liste des annexes

Annexe 1 – Énoncé des objectifs – Ébauche

Annexe 2 – Énoncé du travail à exécuter – Ébauche

Annexe 3 – Spécifications relatives aux exigences de rendement – Ébauche

Annexe 4 – CPT : Demande de Renseignements (DR) via questions aux soumissionnaires

12. Énoncé de la performance des travaux - Ébauche

Sera publié aussitôt qu'il sera disponible.

13. Spécification des exigences de rendement – Ébauche

Sera publié aussitôt qu'il sera disponible.